

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

25 janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

25 janvier 2018

**Objet**

Menuiseries des  
bâtiments communaux -  
Demande de subvention  
Conseil Départemental

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine

Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Procuration : Gérard SIBRA donne procuration à Bernard MAURETTE  
Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que des travaux doivent être réalisés dans les bâtiments communaux, presbytère.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- 2386.18€ HT correspondant au devis présenté par l'entreprise Fourcade.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental 31 sera sollicité, et que les travaux devront démarrer l'année de programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de menuiseries des bâtiments communaux pour un montant de 2386.18 €HT, soit 2863.41€ TTC, et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour 954.48 € HT, soit 40% du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

\* Dépenses :

- Fourcade : 2386.18€ HT / 2863.41€ TTC

\* Recettes :

- Conseil Départemental : 954.48€ HT / 1145.38€ TTC

- Autofinancement : 1431.70€ HT / 1718.03€ TTC

et s'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

201802

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018

Le Maire

